

### Conseil sur les affaires générales et la politique – mars 2020

<b>Document</b>	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	Doc. pré. 13 de janvier 2020
<b>Titre</b>	Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 – Utilisation des technologies de l'information	
<b>Auteur</b>	Bureau Permanent	
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point IV-2 b	
<b>Mandat</b>	C&R Nos 38 à 40 et 55 du Conseil sur les affaires générales et la politique de 2019	
<b>Objectif</b>	Rendre compte des travaux relatifs à l'utilisation des technologies de l'information en vertu des Conventions Notification et Preuves	
<b>Mesure(s) à prendre</b>	Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>	
<b>Annexes</b>	s.o.	
<b>Document(s) connexe(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Guide de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la liaison vidéo dans le cadre de la Convention Preuves</li> <li>▪ Doc. pré. 9 du CAGP de 2019</li> <li>▪ Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves (3<sup>e</sup> éd., 2016)</li> <li>▪ Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification (4<sup>e</sup> éd., 2016)</li> <li>▪ C&amp;R de la Commission spéciale de 2014 sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification, Preuves et Accès à la justice</li> </ul>	

## I. Introduction

1. Lors de sa réunion de 2019, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) a chargé le Bureau Permanent (PB) de mener des travaux relatifs à l'utilisation des technologies de l'information en vertu de la *Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale* (Convention Notification) et de la *Convention du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale* (Convention Preuves)<sup>1</sup>, dans le contexte plus large des projets en cours dans le domaine de l'entraide judiciaire.

2. Le présent document décrit les travaux réalisés à ce jour dans le cadre de ce mandat et présente des propositions pour les travaux futurs dans ce domaine, notamment en prévision des prochains anniversaires des Conventions Notification et Preuves (qui fêteront respectivement leur 55<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> anniversaires) en 2020, ainsi que de la *Convention du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès à la justice* (Convention Accès à la justice), qui fêtera son 40<sup>e</sup> anniversaire.

3. Les travaux actuels et futurs dans ce domaine permettront également d'éclairer le processus de préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification, Preuves et Accès à la justice, qui est provisoirement prévue pour 2023.

## II. Travaux réalisés et projets en cours

4. Les projets entrepris par le BP portent chacun sur une ou plusieurs des questions spécifiques précisées dans le mandat du CAGP, à savoir :

« si les technologies de l'information [peuvent] venir soutenir et améliorer le fonctionnement des Conventions, et de quelle manière ; les pratiques actuelles en matière de transmission électronique des demandes au titre des Conventions ; les obstacles juridiques et technologiques à cette transmission et la meilleure façon de les surmonter ; et comment un éventuel système international de transmission électronique serait financé. »<sup>2</sup>

### A. Guide de bonnes pratiques

5. Le CAGP se souviendra que le *Guide de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la liaison vidéo dans le cadre de la Convention Preuves* a été présenté sous forme de projet lors de sa réunion de 2019. Le CAGP s'est félicité de la préparation du Guide et a décrit une procédure d'approbation qui prévoit la possibilité pour les Membres de soumettre des commentaires finaux<sup>3</sup>. Dans le cadre de cette procédure, le Guide a été distribué aux Membres le 15 mars 2019, marquant ainsi le début de la période ouverte aux commentaires, qui s'est prorogée jusqu'au 15 avril 2019. Des commentaires formels ont été reçus de la part de trois États<sup>4</sup>. Une version révisée du Guide a ensuite été diffusée le 14 mai 2019 dans le cadre de la procédure d'approbation tacite mandatée par le CAGP. Le 14 juin 2019, la période d'approbation tacite du Guide s'est achevée sans objection, ce qui signifie que le texte du Guide a été approuvé.

6. Après cette approbation, le BP a entamé le processus de révision finale, de relecture et de mise en forme, conformément à la pratique standard de la HCCH. En janvier 2020, ces travaux sont en cours, mais en sont à leur phase finale. La version définitive du Guide, mise en forme, devrait être publiée peu après la réunion du CAGP de 2020.

---

<sup>1</sup> C&R Nos 38 à 40 du CAGP de 2019.

<sup>2</sup> C&R No 40 du CAGP de 2019.

<sup>3</sup> C&R No 38 du CAGP de 2019.

<sup>4</sup> Des commentaires formels ont été reçus de la part de l'Allemagne, d'Israël et de la République populaire de Chine.

## B. Questionnaires Notification et Preuves

7. En septembre 2019, le BP a distribué deux questionnaires en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information, chacun dans le cadre des Conventions Notification et Preuves. Ces questionnaires portaient sur divers sujets, notamment l'état de l'utilisation et de la mise en œuvre des solutions informatiques tant pour la transmission que pour l'exécution des demandes en vertu des deux Conventions, sur les défis juridiques et technologiques ainsi que les points de vue sur les futures évolutions. Plus de cinq ans s'étant écoulés depuis la diffusion des précédents questionnaires<sup>5</sup>, le BP a également saisi l'occasion pour demander des informations statistiques générales sur les demandes entrantes et sortantes en vertu des Conventions et d'autres procédures, telles que les accords bilatéraux / multilatéraux et celles prévues par le droit interne.

8. Les questionnaires ont été envoyés aux Autorités centrales des Parties contractantes aux Conventions Notification et Preuves, ainsi qu'aux Organes nationaux et de liaison des Membres, avec un délai initial de soumission fixé au 29 novembre 2019, ce délai a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2019. Pour la première fois dans le domaine de l'entraide judiciaire, outre les documents électroniques habituels mis à la disposition des Membres demandeurs, les questionnaires ont été disponibles en ligne afin de faciliter la collecte des données.

9. Au moment de la rédaction du présent document, des réponses avaient été reçues de la part de 31 Parties contractantes pour le questionnaire Notification (soit un taux de réponse d'environ 41 %) et de la part de 27 Parties contractantes pour le questionnaire Preuves (soit un taux de réponse d'environ 44 %). Le BP a déjà commencé à traiter et à analyser les réponses reçues en vue de préparer une synthèse détaillée des conclusions qui sera communiquée au CAGP en temps utile.

## C. HCCH a/Bridged : Édition 2019

10. Le 11 décembre 2019, l'édition inaugurale de *HCCH a/Bridged* s'est tenue à La Haye. Le but de cet événement était de réunir des experts et des acteurs du monde entier en vue d'examiner et de discuter dans un format innovant des toutes dernières avancées en matière de litiges transfrontières, de procédure civile et de résolution des litiges. Compte tenu du mandat spécifique du CAGP, l'événement *HCCH a/Bridged Édition 2019* portait sur le thème suivant : « *La Convention Notification de la HCCH à l'ère de l'électronique et des technologies de l'information* ».

11. Cet événement a été spécialement conçu pour être ouvert au public tout en ayant un nombre limité de participants, permettant ainsi de faciliter des interactions de qualité. Plus de 85 participants ont assisté à l'événement, parmi lesquels des représentants des Autorités centrales et du corps diplomatique, des praticiens, des universitaires ainsi que des étudiants. Une forte présence en ligne a également été organisée, notamment la diffusion en direct de toutes les sessions et une série de messages ciblés sur les médias sociaux, afin de s'assurer que cette première édition de *HCCH a/Bridged* atteigne le plus large public possible, en personne et à distance.

12. Le programme a vu des intervenants représentant tous les continents se présenter sous diverses formes, y compris des panels modérés et auto-modérés, ainsi qu'une série de discussions individuelles axées sur des sujets spécialisés. Divers éléments interactifs ont également été incorporés dans les sessions de la journée pour encourager le public à participer et à réagir.

13. Toutes les sessions de l'événement *HCCH a/Bridged* ont été filmées et une fois le montage de post-production terminé, les vidéos seront publiées en ligne début 2020, ce qui contribuera à l'expansion de la bibliothèque audiovisuelle de la HCCH. Par ailleurs, il a été demandé aux intervenants de soumettre une contribution écrite détaillée pour compléter leurs présentations, dont chacune sera disponible en 2020 dans le cadre de la publication post-événement.

---

<sup>5</sup> Ces questionnaires ont été diffusés en novembre 2013 avant la réunion de mai 2014 de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification, Preuves et Accès à la justice.

14. Cet événement a été rendu possible grâce à une généreuse contribution volontaire du ministère fédéral allemand de la Justice et de la Protection des consommateurs et avec le soutien supplémentaire de Ropes & Gray LLP et du groupe AVEQ.

15. Un des points essentiels à retenir de l'événement *HCCH a/Bridged : Édition 2019* est que les participants ont manifesté un intérêt général pour l'utilisation des technologies électroniques et informatiques afin d'assurer le meilleur fonctionnement de la Convention Notification. En particulier, l'utilisation du courrier électronique sécurisé et l'exploration d'une éventuelle plate-forme électronique pour la transmission des demandes à l'étranger en vertu de la Convention Notification ont reçu un fort soutien. D'autres technologies plus récentes telles que la technologie des registres distribués ont également été étudiées, la question de savoir si ces technologies seraient conformes aux dispositions de la Convention Notification, ainsi que la réalité pratique des prochaines mesures que les Parties contractantes pourraient prendre, ont été examinées en détail.

16. L'événement *HCCH a/Bridged : Édition 2019* a jeté les bases d'éventuelles futures éditions ciblant d'autres sujets pertinents pour l'innovation dans les litiges transfrontières, la procédure civile et la résolution des litiges. Suite au succès de l'Édition 2019, axée sur la Convention Notification, l'édition 2020 pourrait se concentrer sur l'utilisation de la technologie dans le cadre de la Convention Preuves, coïncidant ainsi avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention Preuves et la publication du Guide de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la liaison vidéo.

#### **D. Manuels pratiques**

17. Comme l'a demandé le CAGP lors de sa réunion de 2019<sup>6</sup>, au cours de l'année, le BP a également poursuivi des recherches de fond en vue de publier de nouvelles éditions du Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification (Manuel Notification) et du Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves (Manuel Preuves). Les éditions actuelles (respectivement les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> éditions) ont été publiées en 2016 et se sont révélées être des outils précieux pour les autorités gouvernementales, les membres du corps judiciaire et les praticiens.

18. Le cas échéant, les travaux menés dans le cadre des projets susmentionnés (par ex., les questionnaires Notification et Preuves et l'événement *HCCH a/Bridged*) éclaireront également le processus de rédaction et de préparation. Par ailleurs, une fois que le Guide de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la liaison vidéo sera publié en tant que publication indépendante, il remplacera celui qui figure actuellement à l'annexe 8 de la 3<sup>e</sup> édition du Manuel Preuves.

#### **III. Proposition soumise au CAGP**

19. Le BP invite le CAGP à accueillir favorablement l'approbation et la publication ultérieure du *Guide de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la liaison vidéo dans le cadre de la Convention Preuves*. Le CAGP est en outre invité à tenir compte de la mise à jour concernant les travaux menés à ce jour sur l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre des Conventions Notification et Preuves, en particulier le succès de l'édition inaugurale de la *HCCH a/Bridged*. Enfin, le CAGP pourrait envisager d'approuver la poursuite des travaux dans ce domaine et inviter le BP à profiter des anniversaires des Conventions Notification, Preuves et Accès à la justice pour faire avancer ces travaux, en vue de faire rapport au CAGP lors de sa réunion de 2021.

---

<sup>6</sup> C&R No 38 du CAGP de 2019.